Bulletin d'information
Vol. 38 Numéro 9

Octobre 2023

Sommaire

p. 1 Mot du maire
p. 2 Club FADOQ
Centre com. pour les aînés
Chevaliers de Colomb
Les CFQ
Solidarité et partage
p. 3 Maison des jeunes La Boîte
L'Arc-en-ciel
Système d'alerte à la population
Éclairage public
Récupération
p. 4 Logements à louer
p. 5 Règlement de zonage
p. 6 Service d'urbanisme
Bibliothèque municipale
p. 7 Halloween
p. 8 Publicité

Tombée des articles

La date limite pour remettre vos articles pour le journal de novembre est le 20 octobre.

Assemblée municipale

Lundi 16 octobre 2023 à 19 h 30
CCEJ – 10, rue des Loisirs

Coordonnées

523, route 138, Ragueneau
Téléphone : 418 567-2345
http://municipalite.ragueneau.qc.ca
http://facebook.com/MunicipaliteRagueneau

Bureau municipal fermé

Lundi 9 octobre 2023

Photo : Gilbert Dupont

Mot du maire

Raymond Lavoie, maire

Journée nationale des aînés

C'est le 1er octobre qu'est célébrée la Journée nationale des personnes aînées. Cette journée est l'occasion de sensibiliser la population à l'importance de l'inclusion des personnes aînées dans nos communautés, mais aussi dans la société. Bref, par leur engagement à plusieurs égards, les personnes âgées contribuent activement à l'économie, soit par le travail qu'elles continuent d'occuper à temps plein ou à temps partiel, mais aussi à leur participation active dans la vie communautaire, culturelle, politique et citoyenne!

À Ragueneau, ces deux organismes sont présents pour accompagner nos aînés :

Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau
Cet organisme a comme mission de promouvoir la qualité de vie, de maintenir l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur milieu et de briser leur isolement.

Club FADOQ de Ragueneau
Leur mission : Faire partie de la vie des 50 ans et plus en défendant leurs droits, en valorisant leur apport à la société et en les accompagnant avec une offre de services et d'activités adaptés.

La Municipalité de Ragueneau tient à souligner l'apport de ces deux organismes à la vitalité de notre village.

Club FADOQ

Déjeuner

Le 1er octobre au CCEJ (10, rue des Loisirs) de 8 h 30 à 12 h 30. **Déjeuner pour la Journée internationale pour les personnes âgées. Gratuit pour les 80 ans et plus.**

Coût : 0 à 5 ans : gratuit, 6 à 13 ans : 5 $
14 ans et plus : 8 $

Souper et soirée

Le 28 octobre au CCEJ (10, rue des Loisirs) à 17 h 30.

Coût : 0 à 5 ans : gratuit, 6 à 15 ans : 10 $
16 ans et plus : 25 $, soirée : 8 $

Centre communautaire pour les Aînés

Activités d'octobre 2023

03 Bingo cadeaux – 13 h 30
10 Johanne Émond, « Le lâcher-prise » - 13 h 30
17 Jeux variés – 13 h 30
24 Johanne Émond, « La confiance en soi » - 13 h 30
31 Souper d'Halloween – 17 h

Chevaliers de Colomb

Souhaits d'anniversaire

Les membres du conseil 8784 des Chevaliers de Colomb de Ragueneau sont heureux de souhaiter un très bon anniversaire de naissance aux frères Chevaliers qui souligneront l'événement en octobre :

- Gérald Desbiens, le 5 octobre
- Gabriel Gauthier, le 7 octobre
- Jean-Denis St-Gelais, le 9 octobre
- Adrien Morin, le 18 octobre
- Michel St-Pierre, le 19 octobre
- Jean-Claude Desbiens, le 20 octobre
- Romain Bergeron, le 31 octobre
- Pierre Gagné, le 31 octobre
- René Gagnon, le 31 octobre

Charité, unité, fraternité et patriotisme
Chevalier un jour… Chevalier toujours!

Jean-Denis St-Gelais, secrétaire archiviste

Les CFQ

Réunion des membres

Une réunion des membres du Cercle de Fermières se tiendra le lundi 2 octobre à 19 h au local (519, route 138). Bienvenue à chacune.

Souper des membres

Quand? Le lundi 2 octobre à 17 h 30, avant la réunion.
Où? Au local (519, route 138).
Qui? Invitation à toutes les membres Fermières.
Comment? Chacune apporte un plat de son choix à partager.

Ateliers

Les ateliers du mercredi reprendront en octobre. Lors de la réunion des membres, le 2 octobre, davantage d'informations vous seront données en ce qui concerne les dates, les thèmes et le déroulement des ateliers. D'ici là, si vous avez des idées d'activités à réaliser en atelier, n'hésitez pas à nous en faire part.

« *L'imagination et l'audace vous conduiront où vous le désirez.* » - Albert Einstein

Pierrette Plourde
Responsable du Comité Communications

Solidarité et partage

Bonjour!

Pendant les mois d'été, nous, membres de Solidarité et partage avons ralenti la cadence de nos activités. Mais là, c'est officiel! Comme les étudiants qui ont repris le chemin de l'école et à qui nous souhaitons de passer la plus belle de toutes les années scolaires, nous redémarrons nous aussi.

Nous poursuivons le même but : apporter un baume, de quelque façon que ce soit, aux gens de notre communauté dans le besoin et selon leur volonté. Nous sommes prêtes, tous nos sens sont en éveil, afin de bien remplir notre mandat.

Une bonne continuité et une belle année pour tous.

P.S. Cette invitation s'adresse peut-être à toi! Tu aimerais te joindre à nous? N'hésite pas. Viens. La mission est grande et valorisante.

Rosanne Girard, responsable
418 567-4210

Maison des Jeunes « La Boîte »

Calendrier des activités – octobre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Fermé	2 Fermé	3 **Smoothies** 17 h 30 à 21 h	4 **Libre** 17 h 30 à 21 h	5 **Comité jeunes** 17 h 30 à 21 h	6 **Soirée cinéma** 17 h 30 à 22 h 30	7 Fermé
8 Fermé	9 Fermé	10 ****CJE**Manicouagan Atelier** 17 h 30 à 21 h	11 **Libre** 17 h 30 à 21 h	12 **Soirée de gars** 17 h 30 à 21 h	13 **Décos Halloween** 17 h 30 à 22 h 30	14 Fermé
15 Fermé	16 Fermé	17 **Libre** 17 h 30 à 21 h	18 ***Atelier cuisine*** 17 h 30 à 21 h	19 **4-5-6ième année** 18 h à 20 h 15	20 **Libre** 17 h 30 à 22 h 30	21 Fermé
22 Fermé	23 Fermé	24 **Soirée de filles** 17 h 30 à 21 h	25 **Jeux boule Ping Pong** 17 h 30 à 21 h	26 **Gymnase** 17 h 30 à 21 h	27 **Party Halloween** 17 h 30 à 22 h 30	28 Fermé
29 Fermé	30 Fermé	31 **Halloween** 17 h 30 à 21 h	**Les soirées avec des * vous donnent de l'argent MDJ lorsque vous participez.**		**L'aide au devoir est disponible en tout temps chaque soir.**	

L'ARC-EN-CIEL

Pour les personnes désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

Activités à venir :

- **Cafés-rencontres : 16 et 30 octobre à 19 h**

Lieu : 835, boulevard Joliet à Baie-Comeau

Nous vous demandons de nous aviser de votre présence à ces activités auprès de l'animatrice Julie Savard au 418 297-0315.

Possédant une maîtrise en travail social, Julie mettra toutes ses compétences à la disposition des personnes endeuillées. Bienvenue!

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook : L'Arc-en-ciel face au deuil

Plusieurs numéros de téléphone dans notre système d'alerte à la population sont invalides. Peut-être avez-vous changé de numéro de téléphone? Si vous ne recevez plus les alertes, veuillez nous aviser en téléphonant au bureau municipal au 418 567-2345 afin que l'on puisse mettre vos données à jour.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez qu'une lumière de rue ou sur un bâtiment public est brûlée ou défectueuse, avisez-nous en téléphonant au bureau municipal au 418 567-2345.

RÉCUPÉRATION

Faites votre part pour l'environnement en venant porter vos cartouches d'imprimantes vides (sauf les compatibles), vos téléphones cellulaires et vos piles usagées au bureau municipal aux heures d'ouverture. Les cartouches d'encre et les téléphones cellulaires sont acheminés à la Fondation Mira.

Logements à louer – Office d'Habitation Manicouagan

Logement à louer – Société d'Habitation de Ragueneau

Un (1) logement de 3 chambres à coucher **pour famille** à faible revenu disponible au 25, rue de l'Église.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande de logement en contactant Sonia Beaudin au 418 567-2345, poste 103.

Dans les prochains mois, la municipalité effectuera des inspections sur le territoire afin de vérifier la conformité des règlements municipaux. Pour vous aider à savoir ce qui est permis ou non, voici quelques exemples de règlements qui sont les plus souvent enfreints :

10.2. ENTREPOSAGE INTERDIT

Dans toutes les zones, aucun entreposage extérieur de nuisances dont des déchets, de la ferraille, des pneus, du papier, des ordures ménagères, des détritus et rebus, des substances nauséabondes, des amoncellements de pierre, brique ou béton n'est autorisé sur un emplacement.

10.6. BOIS DE CHAUFFAGE À DES FINS DOMESTIQUES

L'entreposage extérieur de bois de chauffage à des fins domestiques est autorisé dans toutes les zones. Cependant pour les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, ledit entreposage est autorisé aux conditions suivantes :

1. dans une zone à dominance Habitation (H), le bois de chauffage doit être exclusivement pour l'usage de l'occupant du bâtiment et il ne peut être fait commerce de ce bois;
2. l'entreposage doit être localisé dans la cour arrière, à une distance minimale de 1 mètre des lignes du terrain et de 2 mètres de l'habitation;
3. l'entreposage ne doit pas excéder une superficie de 20 mètres carrés;
4. l'entreposage extérieur du bois de chauffage ne doit obstruer aucune fenêtre, porte ou issue;
5. la hauteur maximale pour cet entreposage est de 1,50 mètre;
6. la longueur des pièces de bois ne doit pas excéder 0,5 mètre;
7. le bois doit être proprement empilé et cordé, il ne peut en aucun cas être laissé en vrac sur le terrain pour une période de plus d'un mois.

10.7. ROULOTTE DE VILLÉGIATURE (VÉHICULE RÉCRÉATIF POUR LE CAMPING)

10.7.2. Entreposage extérieur à des fins personnelles

L'entreposage extérieur à des fins personnelles d'un véhicule saisonnier de loisir de type roulotte de villégiature, véhicule récréatif pour le camping, tente-roulotte ou autre véhicule du même genre est autorisé dans toutes les zones aux conditions suivantes :

1. pas plus de deux véhicules saisonniers sont entreposés par terrain;
2. le véhicule est en état de fonctionner;
3. une habitation principale est présente sur l'emplacement où est entreposé le véhicule et son propriétaire est le même que celui de l'habitation où il est entreposé;
4. le véhicule est localisé dans la cour arrière, à une distance minimale d'un mètre des lignes latérale et arrière du terrain;
5. en aucun temps, le véhicule ne doit être utilisé aux fins d'y loger des personnes.

10.8. VEHICULE AUTOMOBILE NON-IMMATRICULE, VÉHICULE DE LOISIR ET D'UTILITE DOMESTIQUE (MOTONEIGE, BATEAUX DE PLAISANCE, TRACTEUR A PELOUSE, REMORQUE D'UTILITE DOMESTIQUE, ETC.)

L'entreposage extérieur de véhicules automobiles non immatriculés, de véhicules de loisir et d'utilité domestique tels une motoneige, un bateau de plaisance, un véhicule tout terrain (VTT), un tracteur à pelouse, un souffleur à neige, une remorque domestique et autre véhicule de même nature, est autorisé dans toutes les zones, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

1. Le véhicule est localisé dans la cour arrière à une distance minimale de deux mètres des lignes du terrain;
2. un écran-tampon est aménagé tout autour de l'aire d'entreposage selon les conditions édictées à la section 14.6;
3. pas plus d'un véhicule du même type n'est entreposé et le véhicule est en état de fonctionner;
4. un bâtiment principal est présent sur l'emplacement où est entreposé le véhicule et son propriétaire est le même que celui du bâtiment principal.

Le règlement complet est disponible sur le site Internet. La municipalité encourage tous les citoyens à maintenir leur terrain propre et exempt de toute matière nuisible. Elle invite également toutes les personnes effectuant des opérations commerciales à s'assurer de leur conformité. Des questions? N'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice municipale, madame Diane Synnett, au 418 567-2345, poste 201. Elle est disponible pour répondre à vos questions les lundis et jeudis.

Service d'urbanisme

Stationnement – rues municipales

Dans le but de faciliter le déneigement et les travaux de voirie en période hivernale, il est interdit à tout conducteur, pour la période du 15 octobre au 15 avril, de stationner en bordure des rues de la municipalité soit :

- rue de l'Église
- rue de la Colline
- rue des Îles
- rue des Loisirs
- rang 2
- rue des Lupins
- rue des Mouettes
- rue Bouchard
- montée Taillardat
- chemin d'Auteuil

Cette interdiction se maintient en tout temps 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Abri temporaire

Vous pouvez installer votre abri temporaire à compter du 1er octobre.

IMPORTANT - BACS

Les bacs doivent être placés à une distance d'environ 2 mètres de la bordure de la route de manière à ne pas nuire ni au déneigement, ni à l'épandage d'abrasifs, ni à la circulation.

Demande de permis

Certains travaux nécessitent un permis afin d'être effectués en conformité avec les règlements municipaux.

L'inspectrice en bâtiment rencontre les gens le LUNDI et le JEUDI sur rendez-vous.

Communiquez au 418 567-2345 pour prendre rendez-vous.

Prévoir un délai de 3 semaines pour l'obtention d'un permis.

Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 15 h 30
Mardi de 18 h 30 à 20 h 30

Fermée le 9 octobre

Concours « La chasse aux abonnés »

En octobre, abonnez-vous à la bibliothèque municipale et courez la chance de gagner une tablette numérique.

Toute personne, enfant, jeune ou adulte, qui s'abonne à la bibliothèque, en octobre, devient d'admissible au tirage.

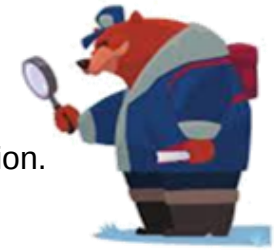

Rendez-vous à la bibliothèque pour vous abonner et ainsi obtenir un coupon de participation.

P.S. L'abonnement est gratuit!

BIBLIboîte culturelle

Venez découvrir notre "Bibliboîte culturelle" ayant pour thème "Livres et lecture". Elle contient d'anciens livres que vous pouvez manipuler. C'est à voir!

Edith et Rachelle, bibliothécaires
www.facebook.com/biblioragueneau
13, rue des Loisirs – 418 567-2291, poste 5302

HALLOWEEN

Toute la population est invitée à venir savourer un petit bouillon de sorcière!

MARDI 31 OCTOBRE 2023
DE 18 H À 20 H

Au 519-521, route 138 à Ragueneau

Petit parcours hanté pour tous.
Distribution de bonbons.
En collaboration avec les organismes locaux.

Made with PosterMyWall.com

Publicité

Pharmacie Alexandra Beaulieu,
Yan Deschênes-Boudreau
et Guy Noël Menan inc.

169, Vallilée
Chute-aux-Outardes (Québec) G0H 1C0
Téléphone : 418.567.2332
Télécopieur : 418.567.2210
phr_chute-aux-outardes@brunet.ca
Affiliés à
Brunet

SANS FRAIS
1-866-589-2376
lucdionne@globetrotter.net

24/24 : (418) 589-2376
Fax : (418) 295-2492
Rés. : (418) 567-4486
Cell. : (418) 282-4486

SANI-MANIC Côte-Nord inc.

Nettoyage et peinture industriels
Transport de déchets dangereux
Services d'urgence environnementale
Vidange de fosses septiques

LUC DIONNE
Directeur

37, chemin de la Scierie
Pointe-aux-Outardes, Qc
G0H 1M0

SERENA
MAISON FUNÉRAIRE
JOSÉE GAGNÉ

Josée Gagné, propriétaire et thanatologue
15, av. Roméo-Vézina, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Y8
Téléphone: **418 296-4741** – Télécopieur: 418 296-4863
info@maisonserena.ca– www.maisonserena.ca

Sonia Paquet, directrice générale

Télévision Régionale de la Péninsule Inc.
113, rue Vallilée
Chute-aux-Outardes, Qc
G0H 1C0

Tél.: 418-567-2650
Cell.: 418-293-2650

directiontvrp@videotron.ca
tvrp.ca

CIMA+

26, boulevard Comeau
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 3A8

Tél. : 418 296-6711
comptabilite.baie-comeau@cima.ca

Transformation des **Métaux** du Nord Inc.
Site de récupération de débris de construction et démolition

SITUÉ AU 1800, RANG 2 RAGUENEAU
CORRESPONDANCE ; C.P. 6021 Baie-Comeau G5C 0B7

TÉLÉPHONE 418.567.2575 TÉLÉCOPIEUR 418.567.2580

trans.mn@globetrotter.net
www.tmninc.ca

ID MANIC
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN (CLD)

ANNIE CLOUTIER
Conseillère en développement des communautés
1910, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8
T. 418 295-2593, poste 229 F. 418 295-2664
C. acloutier@idmanic.ca W. www.idmanic.ca

Frédéric Caron
Technologue génie civil,estimateur

Ordre des Technologues Professionnels du Québec

Location Excavation
R.S.M.F

628, route 138, C.P. 367
Ragueneau, QC G0H 1S0
Tél : 418 567-4843
Fax : 418 567-2067

Licence RBQ : 2869-1905-39
Courriel : info@excavationrsmf.com

Réservez votre espace publicitaire

Réservez votre espace publicitaire